

## Domaines d'action prioritaires

### Résumé

- La liste indicative de sept domaines d'action prioritaires a été conservée afin de préparer le Plan à moyen terme 2010-2013, mais cinq d'entre eux ont changé de nom à la suite d'un changement de priorité.
- L'identification préliminaire de tous les résultats de l'Organisation visés dans chacun des domaines d'action prioritaires est présentée à l'Annexe 1.
- Un format de présentation des domaines d'action prioritaires dans le Plan à moyen terme 2010-2013 est proposé; il indique la portée et la manière dont les résultats de l'Organisation sont liés à chaque domaine d'action prioritaire. Un exemple de formulation utilisée pour les domaines d'action prioritaires est présenté à l'Annexe 2 dans le format proposé.
- Les défis et les prochaines étapes pour lesquels le Groupe de travail est invité à soumettre des observations sont les suivants: la participation plus structurée et systématique des bureaux de terrain, en particulier pour communiquer les principales caractéristiques des domaines d'action prioritaires et obtenir leurs contributions; le perfectionnement du contenu des domaines d'action prioritaires pendant la préparation du Plan à moyen terme; et l'élaboration de matériel adapté de plaidoyer et de communication à utiliser pour la mobilisation des ressources à tous les niveaux.

### Introduction

1. En adoptant le Plan d'action immédiate, la Conférence, à sa trente-cinquième session, a approuvé le concept de domaines d'action prioritaires dans les termes suivants:

*Les domaines d'action prioritaires contribuent aux objectifs stratégiques et aux résultats de l'Organisation convenus, dont ils sont le pivot. Ils vont:*

- a) aider à mobiliser des ressources pour les groupes de résultats prioritaires qui pourraient bénéficier d'un financement supplémentaire en constituant des « thèmes phares » fournissant un outil de communication et de plaidoyer pour favoriser la mobilisation de ressources extrabudgétaires volontaires et faciliter les partenariats, et compléter ainsi les contributions ordinaires;*
- b) favoriser peu à peu un financement groupé et moins restrictif à partir de contributions extrabudgétaires volontaires;*
- c) prendre en compte principalement les questions qui sont des priorités pour les pays en développement, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et l'ajustement des cadres des politiques;*
- d) faciliter le contrôle exercé par les organes directeurs sur l'utilisation de ces ressources extrabudgétaires, conformément aux priorités convenues.*

2. Les domaines d'action prioritaires représentent l'un des éléments de la stratégie de mobilisation des ressources et n'ont pas pour but d'être une strate supplémentaire dans la hiérarchie des résultats.

3. Le Plan d'action immédiate a fourni une liste indicative de sept domaines d'action prioritaires qui servira de base à une formulation ultérieure:

- i. Action en faveur de la sécurité alimentaire mondiale dans le contexte de la crise alimentaire actuelle et du changement climatique;*

- ii. *Prévention et réduction des effets négatifs des ravageurs transfrontières des animaux et des plantes et des incidences sur la sécurité sanitaire;*
- iii. *Renforcement de la base d'informations en vue d'une gestion durable des forêts;*
- iv. *Mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable;*
- v. *Faire face à la pénurie de ressources en terres et en eaux;*
- vi. *Information et statistiques;*
- vii. *Établissement de normes et réglementation.*

4. Le présent document fait état des progrès accomplis à ce jour concernant l'élaboration des domaines d'action prioritaires. Il décrit ce qui a été réalisé ainsi que les problèmes rencontrés, et invite le Groupe de travail à donner des conseils pouvant contribuer à l'élaboration définitive des domaines d'action prioritaires dans le Plan à moyen terme 2010-2013.

#### Processus, réalisations et défis principaux

5. Le calendrier de préparation du Cadre stratégique prévoyait que la formulation des domaines d'action prioritaires aurait lieu en même temps que celle des résultats de l'Organisation. En fait, une approche progressive a été adoptée: les équipes stratégiques ont formulé les résultats de l'Organisation pour chaque Objectif stratégique entre janvier et mars, puis, à partir de la fin mars, l'attention s'est portée sur la formulation des domaines d'action prioritaires.

6. Un haut fonctionnaire a été nommé responsable d'un domaine d'action prioritaire particulier. Plusieurs responsables d'un domaine d'action prioritaire ont participé aux travaux des équipes stratégiques et se sont familiarisés avec le processus de formulation des résultats de l'Organisation, y compris les risques et les cibles.

7. Chaque responsable d'un domaine d'action prioritaire a organisé un premier cycle de consultations dans le cadre des objectifs stratégiques dont ce domaine relève en grande partie, avant de solliciter les avis d'autres responsables d'équipes stratégiques pertinentes. Cette première phase sera suivie de consultations avec des bureaux décentralisés.

8. Les éléments de la formulation d'un domaine d'action prioritaire sont les suivants: titre, objectifs stratégiques et résultats organisationnels visés, description générale du domaine d'action prioritaire, partenariats concernés et relation avec les résultats de l'Organisation, y compris le domaine d'action principal de chaque résultat de l'Organisation, le niveau auquel il intervient (le Siège, la région, le pays, etc.) et la question de savoir si les risques identifiés dans la formulation du résultat de l'Organisation seraient atténués par un financement perçu par l'intermédiaire du domaine d'action prioritaire.

9. Compte tenu de la définition convenue, chaque domaine d'action prioritaire regroupe les résultats de l'Organisation qui sont liés à un même thème ou à une question commune à plusieurs objectifs stratégiques considérés comme « phares » et fournissant un outil de communication et de plaidoyer pour favoriser la mobilisation de ressources extrabudgétaires. Les domaines d'action prioritaires sont donc directement liés au cadre de résultats par l'intermédiaire des résultats de l'Organisation concernés, de sorte qu'il n'y a pas de strate supplémentaire dans la hiérarchie des résultats.

10. Les ressources mobilisées par l'intermédiaire des domaines d'action prioritaires contribueront directement à l'obtention des résultats de l'Organisation. Dès que l'Organisation commencera à mettre en œuvre et à superviser le cadre de résultats et que des

ressources seront mobilisées par l'intermédiaire des domaines d'action prioritaires, l'impact sur les indicateurs de ciblage, les niveaux de ressources planifiées et l'atténuation des ressources sera analysé comme il convient.

11. Le premier défi à relever est de faire en sorte que cet outil important de mobilisation des ressources, qui appuie directement les résultats de l'Organisation, soit mieux compris aux différents niveaux de la FAO, et que les travaux de formulation restent concentrés tout en restant les plus légers possibles pendant la phase de planification. Le deuxième défi est de concevoir un processus permettant de faire intervenir systématiquement les bureaux décentralisés et de s'assurer que des ressources moins ciblées peuvent être transférées judicieusement à l'appui des Résultats aux niveaux national, sous-régional et régional. Enfin, une stratégie de communication et de plaidoyer est nécessaire car elle donnera aux domaines d'action prioritaires une place de choix dans la stratégie de mobilisation des ressources de la FAO.

#### Aperçu préliminaire des domaines d'action prioritaires dans la phase de planification actuelle

12. Les sept domaines d'action prioritaires indicatifs ont été conservés mais cinq d'entre eux (en italique ci-dessous) ont changé de nom à la suite d'un changement de priorité. Les six premiers domaines d'action prioritaires ont achevé leur premier cycle de formulation initiale au moment où nous écrivons ces lignes. Le septième fait encore l'objet d'un premier cycle de consultations.

##### i. *Soutien à la mise en œuvre du Cadre global d'action (CGA)*

Le Cadre global d'action de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale fournit aux gouvernements et aux organisations internationales et régionales un ensemble de politiques et de mesures dont ils peuvent déduire des réponses appropriées aux besoins, aux capacités et aux contextes des régions et des pays. Le but des domaines d'action prioritaires et du Cadre global d'action est d'élargir la portée et d'améliorer le ciblage du soutien fourni par la FAO à l'obtention des résultats du Cadre global d'action « *Maintien de la croissance de la production alimentaire des petits exploitants* », et « *Renforcement des systèmes mondiaux d'information et de contrôle* ».

##### ii. *Menaces transfrontières pesant sur la production, la santé et l'environnement (EMPRES)*

Élaborer des systèmes nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux d'alerte précoce, de réponse rapide, de recherche contributive et de relèvement visant à reconstruire en mieux après des maladies animales et invasions d'organismes transfrontières nuisibles aux plantes et des incidents graves pour la sécurité sanitaire des aliments. Des systèmes nationaux plus solides, notamment dans les pays en développement, identifieront plus tôt les menaces transfrontières et y réagiront plus rapidement, réduisant ainsi le risque que ces menaces se propagent à l'intérieur des pays et gagnent les pays voisins puis les partenaires commerciaux. Ils protégeront la production nationale, garantiront la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans l'ensemble de la chaîne alimentaire, et réduiront les risques sanitaires et environnementaux.

##### iii. *Renforcer la base d'informations pour la gestion durable des forêts (GDF)*

Il est largement admis que les pays ont besoin d'être informés rapidement et de manière fiable pour atteindre l'objectif stratégique d'une « gestion durable des forêts et des arbres ». La FAO a un avantage comparatif décisif dans la fourniture de directives, d'assistance technique et de technologie aux pays pour qu'ils puissent surveiller, évaluer,

faire rapport sur leurs ressources, leurs politiques et leurs institutions forestières et les valider. Investir dans la gestion améliorée des forêts créera des emplois, améliorera les moyens d'existence et réduira la pauvreté. Dans le contexte du changement climatique, le renforcement des capacités de gestion des forêts, du suivi et de l'évaluation à l'application de mesures efficaces sur le terrain, permettra aux pays de remplir les obligations qu'ils ont contractées en vertu des traités ou instruments internationaux.

iv. ***Renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (CCRF)***

Le domaine d'action prioritaire est lié à la promotion de la gestion durable du secteur des pêches et de l'aquaculture aux niveaux national, régional et mondial, priorité étant donnée aux renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, de l'Accord d'application et des Plans d'action internationaux.

v. ***Pénurie d'eau et de terres: gérer équitablement la concurrence dans les systèmes terrestres et aquatiques interconnectés (WALS)***

La pénurie de ressources en eaux et en terres fait partie des principaux défis à relever pour doubler la production alimentaire mondiale d'ici à 2050 et garantir l'approvisionnement alimentaire aux niveaux local, national et mondial tout en préservant la base de ressources naturelles. Le secteur agricole devra accroître la productivité des terres et des eaux et négocier de manière prioritaire les allocations en eau avec d'autres usagers. Ce domaine d'action prioritaire contribuera à atteindre les objectifs stratégiques dans lesquels l'eau est un agent environnemental et productif fondamental, et mettra l'accent sur la rareté des ressources naturelles dans le cadre de ces objectifs, pris individuellement ou en commun. Il servira de plateforme de mobilisation des ressources visant à démultiplier l'efficacité des réponses opérationnelles en matière de gestion de l'agriculture et de l'eau afin de résoudre les problèmes de concurrence et de réduire les menaces que représente la pénurie d'eau et de terres pour la production agricole mondiale.

vi. ***Renforcement des capacités pour améliorer la qualité des informations et des statistiques décisionnelles à l'appui du développement agricole et de la lutte contre la faim (CBIS)***

La FAO joue un rôle décisif dans la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion d'informations et de statistiques sur la nutrition, l'alimentation et les ressources agricoles, forestières et halieutiques. L'avantage comparatif de la FAO repose sur sa longue expérience dans le domaine des statistiques agricoles et alimentaires et sur sa relation unique avec les gouvernements en matière d'échange de ces données. Les problèmes de qualité expliquent en grande partie la volonté d'améliorer les statistiques préparées par la FAO, comme l'a indiqué l'évaluation indépendante des statistiques de la FAO publiée récemment (2008). Le but du domaine d'action prioritaire est d'élargir la portée et d'améliorer le ciblage du soutien que la FAO accorde pour améliorer la qualité fondamentale des données fournies par les États Membres, notamment ceux qui ont un besoin prioritaire de ces données pour évaluer l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires.

vii. ***Établissement de normes et réglementation***

Il s'agit de renforcer les capacités nationales et mondiales d'élaboration et de mise en œuvre de réglementations et de normes en mettant l'accent sur les capacités et la participation des pays en développement (protection des végétaux, sécurité sanitaire des aliments, ressources génétiques).

13. Trente quatre résultats de l'Organisation (61 pour cent) ont jusqu'ici été identifiés en vue d'être insérés dans le cadre d'un ou plusieurs domaines d'action prioritaires (voir annexe 1). Il y a en moyenne à peu près 7 résultats de l'Organisation par domaine d'action prioritaire (avec un maximum de 14 et un minimum de 3). Les résultats de l'Organisation peuvent être liés à plusieurs domaines d'action prioritaires, l'accent mis pouvant être placé dans une optique différente en ce qui concerne les fonctions essentielles, les activités nécessaires ou la couverture géographique.

14. Il est prévu que les domaines d'action prioritaires fournissent une interface concrète avec les Membres, les donateurs et d'autres partenaires, en particulier pour les résultats de l'Organisation pour lesquels la FAO estime qu'elle doit intensifier ses efforts de mobilisation de ressources, en ce qui concerne à la fois les contributions volontaires et les partenariats, pour atténuer les risques importants que comporterait la non-réalisation des résultats, faute de financement suffisant.

15. La FAO devra également assurer une convergence avec les mécanismes existants tels que le programme de partenariat multidonateurs de la FAO. L'avantage des domaines d'action prioritaires est que, au fil du temps, ils vont fournir un moyen très visible de mobilisation des ressources. Les domaines d'action prioritaires communiqueraient également aux Membres et aux bailleurs de fonds extrabudgétaires l'urgente nécessité d'intervenir dans des domaines spécifiques à l'échelle des pays. À ce stade initial, les domaines d'action prioritaires semblent être particulièrement intéressants pour promouvoir ces domaines d'activité (ou thèmes) qui recourent plusieurs objectifs stratégiques.

16. On trouvera à l'Annexe 2 un exemple de formulation du domaine d'action prioritaire - EMPRES.

#### Prochaines étapes

17. Les prochaines étapes sont les suivantes:

- participation plus systématique et structurée des bureaux de terrain, en particulier pour communiquer les caractéristiques principales des domaines d'action prioritaires et obtenir leur apport;
- affinement ultérieur du contenu des domaines d'action prioritaires pendant la préparation du PMT et du PTB;
- mise au point de matériel de communication et de plaidoyer adapté aux besoins devant être utilisé pour la mobilisation des ressources à tous les niveaux.

## Annexe 1 – Résultats de l'Organisation couverts par les domaines d'action prioritaires

Objectif stratégique	Rés. de l'Org.	Domaines d'action prioritaires					
		CGA	CCRF	CBIS	GDF	WALS	EMPRES
<b>A. (Cultures)</b>	A1	x				x	
	A2						x
	A3						x
	A4						
<b>B. (Élevage)</b>	B1	x					
	B2						x
	B3						
	B4	x					
<b>C. (Pêches et aquaculture)</b>	C1		x	x			
	C2		x				
	C3		x				
	C4		x				x
	C5		x				
	C6		x				
<b>D. (Qualité et sécurité sanitaire des aliments)</b>	D1						
	D2						
	D3						x
	D4						
<b>E. (Forêts et arbres)</b>	E1				x		
	E2				x		
	E3				x		
	E4				x		x
	E5				x		
	E6				x		
<b>F. (Ressources naturelles)</b>	F1					x	
	F2					x	
	F3					x	
	F4						
	F5						
	F6						
<b>G. (Environnement favorable)</b>	G1	x					
	G2	x					
	G3	x					
	G4						
<b>H. (Sécurité alimentaire)</b>	H1						
	H2						
	H3	x					
	H4	x		x			
	H5			x			
<b>I. (Situations d'urgence)</b>	I1						x
	I2						x
	I3	x					x
<b>K. (Équité entre les sexes)</b>	K1						
	K2						
	K3	x					
	K4						
<b>L. (Investissement)</b>	L1	x					
	L2	x					
	L3	x					

**Légende:**

**CGA:**

Soutien à la mise en oeuvre du cadre global d'action

**CCRF:**

Renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable

**CBIS:**

Renforcement des capacités pour améliorer la qualité des informations et des statistiques décisionnelles à l'appui du développement agricole et de la lutte contre la faim

**GDF:**

Renforcement de la base d'information pour la gestion durable des forêts

**WALS:**

Pénurie d'eau et de terres: gérer équitablement la concurrence dans les systèmes terrestres et aquatiques interconnectés

**EMPRES:**

Menaces transfrontalières pesant sur la production, la santé et l'environnement

## Annexe 2: Exemple de formulation du domaine d'action prioritaire – EMPRES: Menaces transfrontalières pesant sur la production, la santé et l'environnement

*Le modèle ci-après indique les principaux éléments devant être insérés lors de la formulation des domaines d'action prioritaires<sup>1</sup>*

<b>Titre indicatif (publié dans le PAI):</b> Prévention et réduction des effets négatifs des maladies animales, des ravageurs des plantes transfrontaliers et des incidences sur la sécurité sanitaire des aliments	
<b>Titre révisé:</b> Menaces transfrontalières pesant sur la production, la santé et l'environnement	
<b>Sigle:</b> EMPRES: [santé animale, ravageurs des plantes, sécurité sanitaire des aliments]	<b>Objectifs stratégiques et résultats de l'Organisation appuyés:</b> A2, A3, B2, C4, D3, E4, I1, I2, I3
<b>Description générale du domaine d'action prioritaire:</b>	
<p>Renforcer les systèmes nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux d'intervention d'urgence, d'alerte précoce, de réponse rapide, de recherche de soutien et de relèvement en mettant l'accent sur l'approche "reconstruire en mieux" après la propagation de maladies animales et de ravageurs des végétaux transfrontaliers et sur les incidences sur la sécurité sanitaire des aliments. Des systèmes nationaux renforcés, en particulier dans les pays en développement, reconnaissant plus tôt les menaces transfrontalières et intervenant plus rapidement, réduiront le risque de propagation de ces menaces à l'intérieur des pays, vers les pays voisins, puis vers les partenaires commerciaux. Chaque campagne devrait être l'occasion d'apprendre comment améliorer l'identification des vulnérabilités dans la filière alimentaire et les mécanismes nationaux de réaction ainsi que la mise en commun des informations, souvent par l'intermédiaire de la FAO et des organisations régionales, afin de protéger la production nationale, d'assurer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments d'un bout à l'autre de la filière de production, en limitant le plus possible les risques pour l'environnement et la santé.</p>	

<sup>1</sup> Les domaines d'action prioritaires contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques et de leurs résultats de l'Organisation. Ils vont: a) aider à mobiliser les ressources pour les groupes de résultats prioritaires qui pourraient bénéficier d'un financement supplémentaire, en faisant office de "phares", et en offrant un axe privilégié de communication et de plaidoyer pour mieux mobiliser des ressources extrabudgétaires volontaires et construire des partenariats afin de compléter les contributions ordinaires; b) progressivement permettre le financement de contributions extrabudgétaires volontaires, communes et dont les liens seraient plus souples; c) être consacrés principalement à des questions prioritaires pour les pays en développement, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et le perfectionnement des cadres de politiques; d) enfin, faciliter le contrôle, par les organes directeurs, de l'utilisation des ressources extrabudgétaires conformément aux priorités convenues (paragraphe 11 du PAI).



**Partenariats avec des instances externes qui seront mis en place:**

**i) santé animale:** OIE, OMS, organisations régionales s'occupant de la santé animale (ANASE, ASACR, BIRA de l'Union africaine, OPS, CE...), organisations de recherche (ILRI, CIRAD...), donateurs (CE, Banque mondiale, BAD, offices nationaux tels que l'USAID et offices correspondants en France, au Japon), secteur privé (groupe des aliments sains partout et pour tous, secteur des aliments pour animaux...), associations professionnelles...

**ii) ravageurs des végétaux:** Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires des Nations Unies – donateurs nationaux et sous-régionaux; PAM; Commissions régionales de lutte antiacridienne (au nombre de 5, couvrant l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest, la zone de la mer Rouge, l'Asie centrale et du Sud, l'Afrique australe et centrale [criquet nomade], l'Afrique de l'Est [OLCP-EA]); les organisations nationales de lutte antiacridienne; les organisations nationales de la protection des végétaux; Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes BGRI (ICARDA, CIMMYT, Cornell, Inde, Chine) sociétés privées productrices de biopesticides; ONG;

**iii) sécurité sanitaire des aliments:** OMS, OIE, organisations publiques et privées s'occupant de la sécurité sanitaire des aliments (par exemple Institut international des sciences de la vie, Conseil de coopération industrielle pour le développement, Des aliments sains partout et pour tous); organisations de recherche (par exemple IFPRI; GCRAI); donateurs (par exemple CE, Norvège; Pays-Bas); organisations de consommateurs (Organisations internationale des consommateurs; Safe Food International, Center for Science in the Public Interest) et université (par exemple Salford University, Royaume-Uni; Université de Wageningen, Pays-Bas)

<b>Relation avec les résultats de l'Organisation</b>	
<b>A2</b> – Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées épidémiques sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial	Renforcement des capacités nationales pour améliorer la reconnaissance des menaces et les interventions rapides; établissement de plans d'intervention d'urgence nationaux afin de préparer une réaction plus rapide et plus efficace.
<b>A3</b> – Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial	Systèmes nationaux de gestion des pesticides visant à éviter la constitution de stocks périmés et à mieux faire coïncider les besoins de terrain et les quantités disponibles; application nationale et locale de la protection intégrée, des biopesticides, et d'autres méthodes permettant de réduire la demande de pesticides sur le terrain.
<b>B2</b> – Réduction des risques de maladies animales et des risques connexes pour la santé humaine	Renforcement des capacités nationales pour améliorer la surveillance, la détection, la signalisation et la réaction aux événements et crises dans le domaine de la santé animale. Appui direct à ces éléments de prévention et aux stratégies de lutte. Conception de stratégies, méthodes et outils pour la prévention et la lutte contre les maladies animales et la prévention des menaces pour l'homme.
<b>C4</b> – Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de production de poisson et de produits dérivés issus de l'aquaculture durable	Promotion de l'approche écosystémique de l'aquaculture et notamment des cadres de biosécurité.
<b>D3</b> - Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en oeuvre de façon efficace des programmes de sécurité sanitaire et de gestion et contrôle de la qualité des aliments conformément aux normes internationales	Appuyer l'examen, l'évaluation et le renforcement des cadres généraux et législatifs et des systèmes relatifs à la sécurité sanitaire/gestion et contrôle de la qualité des aliments afin de permettre aux pays de mettre en place des programmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments fondés sur les risques et des plans nationaux d'intervention d'urgence. Fournir des informations en temps utile, des avis scientifiques, des renseignements relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, assurer des alertes rapides et donner des indications et une aide à l'échelle nationale pour renforcer la mise en place de la capacité opérationnelle et les réactions aux situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments par l'intermédiaire d'EMPRES – qui règle la

	<p>sécurité sanitaire des aliments, du réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments et du Centre de gestion des crises.</p> <p>Appuyer les efforts déployés par les pays pour élaborer et mettre en oeuvre des stratégies nationales de sensibilisation du public et d'éducation concernant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments axées sur les menaces d'apparition récentes.</p>
<p><b>E4</b> – La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'amélioration des moyens d'existence</p>	<p>Programmes nationaux et réseaux régionaux pour la santé des forêts et leur protection contre les insectes et les maladies transfrontaliers.</p>
<p><b>I1</b> – La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions</p>	<p>Programme de renforcement des capacités dirigé par EMPRES aux échelles nationales et régionales dans les domaines de l'évaluation des risques, de la préparation, de l'établissement de plans d'intervention d'urgence et de la communication, et notamment l'établissement de réseaux régionaux [par exemple les centres régionaux de santé animale] en vue de la mise en commun d'informations et de la fourniture d'une formation.</p>
<p><b>I2</b> – Les pays et les partenaires répondent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence par des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture</p>	<p>Approches stratégiques du Centre de gestion des crises aux niveaux régional et mondial pour les situations d'urgence concernant les filières alimentaires.</p>
<p><b>I3</b> – Les pays et leurs partenaires ont amélioré la transition et les liens entre les situations d'urgence, le relèvement et le développement</p>	<p>Incorporation de bonnes pratiques de développement à moyen terme dans les programmes de transition concernant des situations d'urgence aux échelles nationales et locales à la suite d'événements dus à des ravageurs et maladies transfrontaliers menaçant la santé animale, à des invasions de ravageurs des végétaux et de menaces pour la sécurité sanitaire des aliments.</p>